





SAMUP: Syndicat des Artistes-Interprètes et Enseignants de La MUsique,

de La Danse, des Arts Dramatiques et des Autres Métiers Connexes du Spectacle

21 bis rue Victor Massé 75009 Paris (métro Pigalle ou Saint-Georges)

Stage gratuit ouvert à tous

Le mardi 16 et le mercredi 17 avril 2024 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Le mardi 22 et le mercredi 23 octobre 2024 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Inscription obligatoire : e-mail : samup.synd@gmail.com ou par tél 01 42 81 30 38

Stage SAMUP de 2 jours dédié à la formation des **Professeurs Enseignants de la Musique et des Artistes Intermittents du Spectacle** sur leur réalité professionnelle.

PROGRAMME

- Les missions du Professeur de Musique
- Le statut des Professeurs de Musique
- Enseignement Public, Enseignement Privé
- Réforme des retraites

- Les droits syndicaux
- Le statut de l'artiste intermittent du spectacle
- Les aides à la création et à la diffusion

Pour les adhérents, le voyage, l'hébergement et les repas sont pris en charge par le SAMUP. **Pour les non adhérents** le repas du midi est pris en charge par le SAMUP.

Nom/Prénom:	
	Ville :
Email:	
	Portable :

LE SAMUP

VOUS ACCOMPAGNE







QUELQUES REVENDICATIONS ET ORIENTATIONS DU SAMUP

Le SAMUP est un outil syndical au service des travailleuses et des travailleurs par son action juridique et ses orientations.

Le SAMUP réfute les injustices et les inégalités croissantes et défend un projet de société avec des choix écologistes et humanistes.

Les travailleuses et travailleurs concernés, peu syndiqués, isolés, marginalisés, précarisés, sont souvent mal outillés pour se protéger par le droit du travail.

Il est toujours préférable d'agir plutôt que de subir et c'est pourquoi le SAMUP revendique une véritable égalité des droits s'agissant notamment de:

L'égalité de traitement pour tous les salariés (petites et grandes Entreprises);

Du droit à la formation professionnelle;

De la mise en place d'un véritable droit syndical dans les Très Petites Entreprise;

De l'extension du statut des intermittents du spectacle à l'ensemble des salariés des Très Petites Entreprise de moins de 11 salariés.

Dans les branches des services à la personne, du bâtiment, du nettoyage, des commerces, de la restauration...), le SAMUP construit des revendications spécifiques formulées par les actifs de chacun des secteurs respectifs.

Le SAMUP est l'expression de ses sympathisants de ses adhérents de ses militants de ses responsables

L'adhésion au SAMUP est un acte libre, solidaire, qui peut prendre fin au moment où l'adhérent le souhaite. Il n'y a aucun enrôlement. Le fait d'être adhérent n'interdit nullement de penser, de voter suivant ses opinions.

Militant, adhérent, sympathisant, qui suis-je?

- Militant : désigne celui qui milite et consacre donc du temps au SAMUP. Or, il y a autant de militants chez les adhérents que les sympathicentel.
- Adhérent : désigne celui ou celle qui remplit un bulletin d'adhésion et verse une cotisation annuelle.
- Sympathisant : désigne celui ou celle qui figure dans le fichier du SAMUP sans être adhérent.
- Responsable: désigne celui ou celle qui après un vote à bulletin secret, s'est vue attribuer des responsabilités dans le fonctionnement de notre syndicat.

Le SAMUP est un lieu de débats, de réflexion, de propositions.

L'analyse, la réflexion précédant toute décision, chaque projet est débattu, chaque proposition est discutée au Conseil Syndical et dans les Commissions de Branches.

Les militants du SAMUP interviennent toujours dans le sens des intérêts de tous. Par leur vigilance, ils empêchent que des textes néfastes soient adoptés.

SAMUP - 21 bis, rue Victor Massé 75009 Paris Tél. : 01 42 81 30 38

e-mail : samup.synd@gmail.com site : https://www.samup.org Présidente : Roberta ROMAN
Secrétaire Général : François NOWAK
Trésorier: Guillaume DAMERVAL

Président d'honneur : Pierre BOULEZ (1979-2016)